

CLASSEMENT

Fortis en première place des assureurs

Deux études stigmatisent les structures de coûts et de sinistralité des compagnies belges.

Deux études sur l'évolution du secteur des assurances en Belgique viennent de sortir quasi simultanément. Il s'agit du classement des compagnies publié, comme chaque année, par la revue *Risk*, et du *Guide financier des assurances*.

D'importantes plus-values boursières

Du premier, il ressort que c'est le groupe de bancassurance Fortis qui se trouve à la première place de l'assurance belge, avec un encaissement total de plus de 117 MdFB en 1997. Fortis est suivi par AXA/Royale Belge (93,133 MdFB) et la SMAP (56,547 MdFB). Le nouveau groupe de bancassurance flamand KBC, quant à lui, se glisse d'emblée à la quatrième place (52,775 MdFB). Une analyse de ces résultats ré-

vèle que la plupart des assureurs belges ont réalisé d'importants bénéfices en 1997. Ces hausses s'expliquent par « les juteuses plus-values boursières réalisées au cours de 1997, et pas toujours par une amélioration des résultats techniques », lit-on dans le rapport. Cette opinion est partagée par Christian Jaumain, professeur à l'UCL, spécialisé dans le secteur des assurances. Dans le *Guide financier des assurances 1999* qu'il a rédigé, il affirme que les compagnies belges affichent une belle santé en ce qui concerne leur solvabilité. Par contre, si l'on considère le rendement sur fonds propres, la situation serait plus délicate, les plus-values y jouant un rôle trop important.

Sur un bénéfice total avant im-

pour les dix premières compagnies du classement, 43,4 MdFB seraient la conséquence de plus-values et de résultats exceptionnels. Et Christian Jaumain de prévenir : « Les assureurs ne doivent pas se laisser aveugler par l'euphorie temporaire des marchés financiers. »

Des réformes sur les coûts d'exploitation et des sinistres doivent être entreprises, afin que les primes suffisent à les couvrir. Selon lui, sur 100 francs de prime payée actuellement dans le cadre d'une assurance dommage, 87,4 francs vont à la couverture des sinistres, 28,6 francs aux coûts d'exploitation et 13,7 francs aux coûts de réassurance. Ce ne sont que les résultats financiers de 25,5 francs qui permettraient aux compagnies de ne pas tomber en dessous de zéro. ● D. M.

Flashes

● L'organisation de consommateurs Test-Achats a composé une police incendie qu'elle estime « idéale » et qu'elle a adressée à une trentaine d'assureurs. Elle compte ainsi susciter une discussion avec les compagnies afin d'améliorer les clauses de ces contrats.

● AGF/L'Escaut a mis fin à la procédure judiciaire engagée contre la compagnie néerlandaise GS Verzekeringen, à la suite d'un arrêt de la cour d'Arnhem (Pays-Bas) qui l'a débouté de sa demande. Mais GS Verzekeringen a entamé une procédure d'arbitrage pour déterminer la régularité de la décision unilatérale de rupture par AGF/L'Escaut de la convention de collaboration qui devait se prolonger jusqu'en 2001.

● Le débat sur l'assurance dépendance en Flandre continue de susciter les commentaires. Selon la Fédération des mutualités libérales, les assurances complémentaires doivent demeurer l'exception, le rôle des pouvoirs publics étant de garantir des soins de qualité pour tous. La Fédération estime que le développement de l'assurance dépendance devrait au minimum respecter le principe de solidarité.

● L'UPEA élabore un mémorandum fiscal à l'attention du prochain gouvernement, relatif au statut fiscal des provisions techniques – un sujet de discussions cher aux assureurs. La fédération va par ailleurs demander à l'administration des Impôts de prendre une position claire quant à la nature des produits de la branche 23.

● C'est au tour de Zurich, la filiale belge de l'assureur suisse, de ramener son taux de rendement garanti des assurance vie de 4,75 % à 3,25 %. La compagnie précise que toutes les polices contractées avant le 15 février 1999 continueront de bénéficier de l'ancien taux, y compris pour les primes à venir. Pour rappel, Zurich est active en Belgique via un réseau de plus de 700 courtiers, tandis que son encaissement pour 1997 s'élevait à un peu plus de 8 MdFB.

STRATEGIE

La SMAP et le Crédit Communal rompent leurs fiançailles

Le rapprochement des deux groupes sur le marché de l'assurance vie a achoppé sur l'élaboration d'une stratégie commune.

Annoncé en avril 1998, le projet de regroupement des activités du Crédit Communal (Groupe Dexia) et de la SMAP Caisse Commune de Pension sur le marché belge de l'assurance vie est renvoyé aux oubliettes.

Selon le Crédit Communal, la décision de renoncer à cette opération s'explique par des « divergences de vue entre les deux sociétés, notamment en matière de perspectives de développement des activités et de leur intégration dans le Groupe Crédit

Communal ». Ces divergences sont apparues dans le cadre des travaux portant sur l'élaboration d'une stratégie commune. Du côté de la SMAP, le directeur général, Guy Burton, relève que « l'assurance vie est de plus en plus un produit de placement, qui se substitue aux produits bancaires classiques. Cela pose un problème au Crédit Communal, qui engrange à 100 % ses propres produits mais qui, dans la construction prévue, n'en aurait bénéficié qu'à 51 % ».

Les deux groupes, qui collabo-

rent de longue date et sont issus du même « giron communal », insistent sur le fait qu'il ne s'agit nullement d'une rupture conflictuelle. Si la SMAP écarte pour l'instant la possibilité d'un quelconque rapprochement avec un autre groupe bancaire, le Groupe Dexia, pour sa part, entend poursuivre sa stratégie en matière de bancassurance et « continue d'étudier l'ensemble des options qui lui sont ouvertes en cette matière », y compris la recherche d'un partenaire assureur de taille internationale. ● B. J.